

La spécialité [I3P de Sciences-Po Lyon](#)  
organise une matinée d'études sur les PPPI

## "Face à la crise et au droit communautaire, quel avenir pour le PPPI en France ?"

**Jeudi 27 janvier 2011**

8h30-12h30

A Sciences-Po Lyon 14 av. Berthelot 69007 Lyon

[Plan d'accès](#)

# SCIENCE

sous l'égide de :



en partenariat avec :



Avec le soutien de :



### Allocutions

M. Passi, maire de Givors, président de la FEPL  
M. Debat, maire de Bourg-en-Bresse, vice président du Conseil Région Rhône-Alpes (sous réserve)  
M. Mazuir, président du Conseil général de l'Ain, Sénateur (sous réserve)  
M. Pollet, directeur de Sciences Po Lyon

### Communications

A.L. Durviaux, Professeur, avocate, Université de Liège, Faculté de droit et de science politique,  
« Les partenariats entre pouvoirs publics et le droit communautaire »

F. Osman, professeur des Universités,  
« Comparaison de la gouvernance juridique des entreprises publiques locales avec les sociétés de droit privé ».

S. Rainard, Directeur du Développement des PPP, Groupe BPCE.,  
« SEM, PPP et PPPI quels rôles, quelles places dans les projets publics ? »

D.-A. Camous, maître de conférences, co-directeur I3P, Sciences Po Lyon  
« Les PPPI... quels intérêts ? ».

P. Bejjaji, Consultant Associé, Stratorial Finances,  
élu, membre du CA d'une SPL,  
« Du bon usage d'une SPL à la proposition de loi sur les entreprises partenariales »

G. Berkovicz, avocat associé GB2A, docteur en droit public,  
« Les sociétés locales de partenariat, complément indispensable de la gamme des entreprises publiques »

Table Ronde avec la participation de responsables de SEM, de collectivités locales.